

**Association des agents financiers autochtones du Canada**  
**AVIS DE CONVOCATION**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**LE 3 MARS 2010**

Soyez avisé que tous les membres en règle de l'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA) sont invités à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 3 mars 2010, de 16 h 15 à 17 h 15 (heure locale), dans la salle de bal Gouverneur général 1, de l'hôtel Westin, situé au 11, promenade Colonel By, à Ottawa (Ontario). Cette assemblée est convoquée afin de :

1. recevoir le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 25 février 2009;(cliquez ici)
2. recevoir le Rapport annuel pour l'exercice 2008-2009 (cliquez ici);
3. recevoir les états financiers vérifiés de l'AAFA pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009 ainsi que le rapport du vérificateur (inclus dans le Rapport annuel);
4. nommer le vérificateur pour l'exercice financier qui suit;
5. recevoir le rapport sur la nomination et l'élection des administrateurs pour l'exercice qui suit; et
6. régler toute autre affaire courante et pertinente soumise à l'Assemblée ainsi que toute demande d'ajournement de celle-ci.

Pour visionner les points 1 à 3 mentionnés précédemment, nous vous invitons à consulter notre site Web à [www.foa.ca](http://www.foa.ca).

Veillez trouver ci-dessous un formulaire de vote par procuration. Si vous ne pouvez participer à l'Assemblée générale annuelle, vous pouvez assigner votre droit de vote à un autre membre en règle. Veillez noter que le vote par procuration n'est pas obligatoire. Nous vous prions de transmettre votre formulaire de vote par la poste à l'AAFA d'ici le **1<sup>er</sup> février 2010**.

---

**AVIS DE VOTE PAR PROCURATION**

Tout vote par procuration ou avis de vote par procuration doit être reçu par le président l'AAFA Canada, au bureau national. L'adresse postale est 1066, rue Somerset Ouest, bureau 301, Ottawa (Ontario) K1Y 4T3. Ces documents peuvent aussi être envoyés par télécopieur au 613-722-3467 au plus tard le **1<sup>er</sup> février 2010**.

**VOTE PAR PROCURATION**

Moi, \_\_\_\_\_, étant un membre votant en règle de l'AAFA Canada, autorise \_\_\_\_\_, un membre votant en règle de l'AAFA, à participer, à agir et à voter en mon nom à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 3 mars 2010, de 16 h 15 à 17 h 15 (heure locale), dans la salle de bal Gouverneur général 1, de l'hôtel Westin, situé au 11, promenade Colonel By, à Ottawa (Ontario).

**CLAUSE FACULTATIVE**

De plus, je veux établir les limites suivantes quant à l'intervention de mon mandataire à l'égard des questions suivantes inscrites à l'ordre du jour (s'il y a lieu):

---

---

---

**Nom:** \_\_\_\_\_

**Date:** \_\_\_\_\_

**Signature:** \_\_\_\_\_

*Il incombe au membre de s'assurer que la personne désignée a la capacité et accepte d'agir selon ses directives.*